ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : etrangers

Question écrite n° 14832

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur la situation extremement delicate de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni en raison d'un afflux de Surinamiens. La consequence immediate de cette invasion etant, selon les termes memes du depute-maire de la ville, l'augmentation du Sida et de la criminalite, il souhaiterait savoir les mesures que le Gouvernement compte prendre pour renvoyer ces etrangers indesirables afin que la terre francaise ne devienne pas le lieu de reglements de comptes entre factions surinamiennes rivales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des departements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement, informe l'honorable parlementaire que la France entretient de nombreux contacts avec le Surinam pour obtenir le retour des refugies dans leur pays. Grace a l'appui des autorites francaises, deux accords, celui de l'ile Portal du 7 juin 1989, confirme par l'accord de Kourou du 21 juillet 1989, ont ete signes entre les autorites surinamiennes et le jungle commando. L'accord de Kourou comporte pour les refugies un certain nombre de garanties concernant leur retour et leur installation. Une commission tripartite France-Surinam, haut-commissariat aux refugies, s'est par ailleurs reunie sept fois et a mis au point les mesures d'accompagnement necessaires au retour effectif des premiers refugies, notamment sur la base d'un projet pilote elabore par le haut-commissariat en avril 1989. Lors d'un recensement des refugies volontaires pour un retour vers le Surinam, pratique en septembre 1989 par des representants de l'etat civil surinamien, 2 200 sur 6 600 ont deja fait acte de candidature. Dans l'immediat, l'Etat veille au renforcement de la securite dans la zone de Saint-Laurent-du-Maroni. A la brigade territoriale qui compte vingt-deux militaires, ont recemment ete adjoints en renfort deux pelotons de gendarmerie mobile (cinquante-huit militaires). En parallele, la police de l'air et des frontieres compte un effectif de trente et un hommes a Saint-Laurent. L'importance de ces effectifs temoigne de la volonte de l'Etat d'assurer le maintien de l'ordre a Saint-Laurent-du-Maroni.

Données clés

Auteur : M. Ehrmann Charles
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14832
Rubrique : Dom-tom
Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement
Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2870